

Déclarations d'appel

En matière civile

Dans la cadre de la prévention du Covid-19, compte tenu du plan d'activité restreinte des juridictions sur le territoire national,

Le palais de justice d'Amiens étant fermé au public, les déclarations d'appel doivent être transmises par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressées à :

Cour d'appel

Service du greffe central

14 rue Robert de Luzarches

80027 AMIENS

A cette déclaration, vous devrez joindre une copie de la décision rendue par la juridiction de première instance pour laquelle vous souhaitez faire appel.



COUR D'APPEL D'AMIENS